

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Dunière sur Eyrieux dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard Brosse, Maire de la commune de Dunière sur Eyrieux.

Date de convocation : 13.09.2016

PRÉSENTS : D.BOISSEL, G.BROSSE, J.CANOSI, C.FANGET, I.ICARD, J.MAWART, M. PALIX, S.ROZMANOWSKI, A.VALETTE

ABSENT REPRÉSENTÉ : P.MARCOUX pouvoir à I.ICARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : S.ROZMANOWSKI

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 21 juillet 2016

Le procès-verbal du Conseil Municipal a été transmis à chacun des Conseillers Municipaux pour lecture et avis. Aucune autre observation n'étant faite, il est procédé au vote en Conseil Municipal :

VOTE : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. Délibération lançant la consultation pour la sécurisation des arrêts de cars et le cheminement piétons

Gérard BROSSE rappelle la délibération du 22 mars 2016 par laquelle le conseil municipal avait délibéré sur l'opportunité de compléter l'aménagement du cheminement piétons à partir du carrefour reliant la RD120 et la RD231 jusqu'au pont traversant la Dunière pour un montant estimatif de 186 246.24 €.

Des demandes de subvention ont été déposées et ont été attribuées pour partie à hauteur de 40% ; d'autres sont toujours en cours d'instruction.

Afin de permettre l'avancement du projet, il est proposé de nommer le Cabinet SEDic comme Maitre d'œuvre en vue de la réalisation des travaux d'aménagement et de sécurisation le long de la RD120.

La proposition du Maitre d'œuvre, comprenant les phases de projet, assistance aux contrats de travaux, direction de l'exécution des travaux et assistance aux opérations de réceptions, porte sur la somme de 8 640 € Ttc et permettra de lancer une consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- APPROUVE le choix du cabinet Sedic comme Maitre d'œuvre,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à la maîtrise d'oeuvre,
- AUTORISE le Maire à lancer la consultation des entreprises,

VOTE : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3. Questions diverses

Ont été évoqués :

- L'avancement des travaux d'assainissement,
- La rentrée des classes
- La prochaine réunion CCAS qui se tiendra le 29 sept 2016,